

Relevé de conclusions du Conseil documentaire du 24 novembre 2020

14h00 à 16h30 - En visio conférence

Membres présents avec voix délibérative :

M. Xavier LEROUX, Président de l'UTLN

Mme Marion ASTIER, Personnel des bibliothèques ;

M. Johann BERTI, Directeur du SCD Aix-Marseille

Mme Françoise BERNARDI, Personnel scientifique des bibliothèques ;

Mme Kelly BONHOMME, étudiante ;

M. Nicolas HUCHET, Enseignant-chercheur ;

Mme Sarah HURTER, Directrice SCD de Nice ;

M. Yannick PERROT, Personnel BIATSS,

Mme Claire REMOND, Bibliothécaire départ à 16h15) ;

Mme Clara GALLIANO, représentante titulaire des étudiants ;

M. Sandro VAIENTI, Enseignant-chercheur (à partir de 14h30).

Membre de droit

Mme Coralie DUNAN, directrice du SCBU

Excusés

M. Christian GERINI, Enseignant-chercheur. Mme Christine LEROUX, Enseignant-chercheur ; Mme Emmanuelle NIGRELLI.

En raison du contexte pandémique, le conseil documentaire a lieu en visio-conférence, *via* le logiciel Zoom. Il est ouvert à 14h par le Président de l'Université de Toulon, M. Xavier Leroux.

M. Leroux propose, bien que cette disposition n'ait pas été prévue, que la séance soit enregistrée selon les modalités en vigueur pour les autres instances de l'UTLN. Les participants n'ayant pas exprimé de désaccord, les débats sont enregistrés.

Coralie Dunan explique que la vacance du poste de direction et la crise sanitaire ont empêché de réunir le conseil documentaire avec régularité. Elle assure les membres du conseil documentaire de sa volonté de renouer avec la périodicité habituelle.

1. Approbation du relevé de conclusions du conseil documentaire du 3 juillet 2019 et information sur les suites données

Le relevé de conclusion est approuvé à l'unanimité.

Information sur les suites données :

- Salles SPI : l'inauguration n'a pas pu être organisée. M. Leroux demande à ce que ce soit fait en accord avec le service communication, qui maîtrise la temporalité de ce type d'événements à l'échelle de l'établissement.
- Extension des horaires d'ouverture : l'ensemble des propositions a pu être mis en œuvre. Suite à la remarque de M. Leroux, un arrangement a pu en effet être trouvé avec le PC Sécurité de la faculté de Droit pour que la fermeture s'opère à 20h30 et non à 20h25.
- Evolution du règlement intérieur : elle n'a pu être mise en œuvre, même si la forte extension concernant l'activité de prêt d'ordinateurs nécessiterait précisément de sécuriser le recouvrement.

2. Informations générales

a. Situation RH

Coralie Dunan récapitule les mouvements intervenus en 2019/2020 et fait le point sur les vacances actuelles :

- Un poste de bibliothécaire, qui sera pourvu en juillet 2020 par un lauréat de concours.
- Un poste de bibliothécaire assistant spécialisé, pour lequel un recrutement de contractuel a été sollicité.

Elle précise que l'équipe du SCBU compte à ce jour 30 personnes, représentant 29.1 etp en poste.

Elle remercie la gouvernance de l'effort qui a été fait, en 2020, pour pourvoir les postes vacants par des titulaires. Le recours au mouvement 2020 a permis de stabiliser les équipes et sécuriser les missions : les échecs successifs pour le recrutement de l'administrateur SIGB ont montré à quel point il peut être difficile de trouver ce type de compétences hors du « vivier » statutaire. Elle indique que les nouveaux entrants ont tous un riche parcours en bibliothèque ; leur arrivée est un atout pour le service.

b. Le don Goyard-Fabre

Françoise Bernardi présente l'historique et les modalités de ce don d'ouvrages, proposé par les descendants de la chercheuse en philosophie politique et philosophie du droit, Madame Simone Goyard-Fabre (1927-2019). Ce don a fait l'objet d'une convention. Il est estimé à 2 000 ouvrages ; l'inventaire en est quasiment achevé, ce qui permettra d'aborder prochainement les opérations de tri et d'intégration dans les collections.

c. Situation bâimentaire de la BU de la faculté de Droit

Françoise Bernardi explique que le constat de non-conformité aux normes de sécurité de la BU Droit a conduit à solliciter l'intervention de l'agence Menighetti pour traiter ce problème et apporter parallèlement un éclairage sur des problématiques de fonctionnement plus générales (manque de place, faisabilité d'une fusion BU Droit-EGM). Au-delà des scénarios proposés, l'urgence est de régler le problème de sécurité de la salle des livres. En outre, un projet pour rattacher les CRL au SCBU est en cours d'instruction ; il comporte un volet aménagement, qui permettrait aux activités du CRL de se dérouler au sein de la BU Droit.

Françoise Bernardi resitue ces nécessaires transformations dans le cadre du CPER et souligne l'importance d'une approche programmatique, à moyen ou long terme.

M. Leroux précise que le CPER a été concurrencé par le Plan de Relance ; les premiers éléments d'information concernant le CPER devraient intervenir plutôt début 2021.

Nicolas Huchet fait part de son inquiétude quant à la perspective d'une « fusion » des BU EGM et Droit dans laquelle il ne voit pas une projection très favorable. S'il reconnaît la

cohérence qu'apporterait un regroupement des collections, le fait d'excentrer la bibliothèque de la composante lui apparaît plutôt comme une dégradation du service rendu. Xavier Leroux souligne à la fois que le projet s'inscrirait dans une recomposition plus large du centre-ville, et que la réflexion reste ouverte. Nicolas Huchet signifie son souci de la proximité des services pour les étudiants. Coralie Dunan précise qu'en effet, il s'agit bien d'une problématique de tension entre diversification des services et richesse de l'offre documentaire d'une part, proximité d'autre part. Le SCBU y restera attentif.

Sarah Hurter intervient pour signaler l'intérêt d'une démarche centrée sur l'utilisateur (UX) dans ce type de problématique. Johann Berti renchérit au sujet de l'intérêt d'une telle approche et indique retrouver dans ce dialogue des débats qui ont pu traverser le SCD d'AMU. Il précise que les nombreux et ambitieux projets de construction ou requalification de bibliothèques menés à bien au sein d'AMU ont pu conduire à concentrer dans des BU plus emblématiques des moyens plus dispersés, même si, dans le contexte d'AMU, cela a essentiellement concerné des bibliothèques de laboratoires. Il tire un bilan très positif de cette évolution, tout en reconnaissant qu'il est important de s'interroger plus avant. De même, Sarah Hurter insiste sur la nécessité de séparer les usages documentaires des usages plus fonctionnels (salles de travail) ; elle s'appuie sur l'exemple d'un campus niçois, où la fonction documentaire sera représentée par du service (un bibliothécaire volant) plutôt qu'un espace.

d. Intégration des CRL aux BU

Coralie Dunan explique le projet d'intégration – administrative et fonctionnelle – des CRL aux BU et précise qu'il fait suite à une demande de la gouvernance, dans une logique de mutualisation des ressources et des services, avec comme objectif de stabiliser le fonctionnement du CRL, d'améliorer et de développer le service rendu, avec un axe fort autour de l'auto-formation. Ce projet n'est possible que parce qu'il s'accompagnera d'un recrutement (dans l'hypothèse actuelle : équivalent mi-temps).

e. Extension des horaires d'ouverture

La réponse au deuxième appel à projets BO+ a permis :

- D'améliorer l'ouverture du samedi (9h/17h au lieu de 9h/16h) comme cela avait été préconisé dans l'évaluation du dispositif présentée au conseil documentaire de juillet 2019.
- D'obtenir une subvention pour la période 2020-2023.

Coralie Dunan détaille les coûts du service et les gains apportés en termes d'horaires d'ouverture.

Elle indique aussi que les BU concernées (La Garde et Droit) ont obtenu en 2019, grâce au projet BO+, le label NoctamBU qui récompense les bibliothèques largement ouvertes.

3. Avis sur le calendrier prévisionnel d'ouverture 2020-2021 et information sur les modalités liées au contexte pandémique.

Coralie Dunan rappelle que ces calendriers sont habituellement votés lors du conseil documentaire de fin d'année universitaire, et précise que la situation sanitaire rend leur application partiellement hypothétique. Xavier Leroux réaffirme toutefois la nécessité d'être prêts pour un éventuel retour à la normale. Coralie Dunan présente les principes régissant la construction des calendriers d'ouverture du SCBU : données de fréquentation des années antérieures, calendrier des composantes, et pour les « petites » BU, prise en compte du faible nombre des effectifs.

Les calendriers soumis au vote sont approuvés à l'unanimité.

Un panorama des différents dispositifs mis en place depuis le mois de mars est brossé :

- Adaptation des services en phase de déconfinement et lors de l'actuel reconfinement
- Accélération de l'évolution de l'offre électronique (collections de manuels électroniques en sciences et staps, abonnement à la base Navis)
- Gestion du prêt d'ordinateurs portables à domicile, avec une extension considérable du service (acquisition d'une centaine de PC supplémentaires)

Coralie Dunan témoigne de l'investissement des équipes pour continuer à rendre un service documentaire dans le contexte actuel, et relaie un courriel de remerciement adressé le 16/11/2020 par la DGESIP aux directions des bibliothèques universitaires. M. Leroux salue également les efforts déployés par les équipes des BU.

Johann Berti rebondit sur le fait que les BU se trouvent en effet au centre de la vie des universités. Il partage l'analyse des différentes étapes d'adaptation des BU. Il pose la question de l'offre retenue pour l'élargissement des manuels. Coralie Dunan répond qu'il s'agit de l'offre Cyberlibris. Claire Rémond précise que ces collections ont été retenues après des tests « grandeur nature », ont fait l'objet d'une communication et ciblent prioritairement les étudiants de premier cycle. Elle indique que les statistiques, si elles doivent être consolidées, tendent à montrer une forte utilisation.

Coralie Dunan précise que le SCBU a été amené à rétablir l'abonnement à Business Source dans sa version *complete* à l'attention des chercheurs. Claire Rémond précise que toutefois les statistiques de consultation des ressources électroniques dans leur ensemble ne semblent pas témoigner d'une explosion des consultations pendant le confinement. Sarah Hurter pose la question de la soutenabilité d'un modèle qui impose le développement de l'offre numérique parallèlement au maintien des imprimés. Coralie Dunan précise qu'il s'agit avant tout d'une réponse « dans l'urgence », qui n'a pu être envisagée que parce que les contrats d'abonnement sont signés sur une base annuelle et non, comme c'est le cas pour d'autres ressources, notamment de niveau recherche, pour des durées pluri-annuelles.

4. Avis sur les tarifs PEB

Coralie Dunan détaille les motivations d'une proposition d'élargir la gratuité du Prêt Entre Bibliothèques (accordé aux étudiants depuis 2014). Il s'agit avant tout d'un souci de simplification administrative passant par un réhaussement des crédits alloués au SCBU sur le budget recherche, plutôt que par la refacturation entre SCBU et laboratoires. En 2020, ce montant est de 3 000 €. Au-delà de cet aspect administratif, on recherche un accès facilité pour les chercheurs et doctorants à ce service important, qui permet de compléter les collections – comparativement récentes – proposées par le SCBU.

Il est proposé de supprimer la mention d'un maximum de 4 prêts par mois, en remplaçant cette mention par « 4 documents simultanés » : un utilisateur ne peut pas avoir plus de 4 documents sur son compte.

Le dispositif tarifaire est approuvé à l'unanimité.

5. Avis sur le budget 2021

Une campagne de désabonnement a de nouveau été effectuée :

- Soit par transfert de l'imprimé vers l'électronique ;
- Soit par suppression d'abonnements « à l'unité » dont les statistiques révèlent qu'ils ne sont pas utilisés.

Cela permet de maintenir les achats d'ouvrages à un niveau suffisant si l'on considère que le budget initial sera selon toute probabilité abondé par le legs Béguet d'une part, par le versement d'une partie de la taxe d'apprentissage d'autre part. On notera toutefois que le budget ne permet aucune dépense d'investissement.

Coralie Dunan présente :

- La répartition budgétaire par centres financiers
- Une ventilation par grandes masses des dépenses prévisionnelles

- La liste des ressources électroniques abonnées en 2021. Elle donne des précisions concernant l'abonnement à Business Source
- La répartition au sein des différents Pôles

Suite à une demande de Sarah Hurter, Coralie Dunan précise qu'il s'agit bien du budget prévisionnel résultant de la conférence budgétaire.

Nicolas Huchet fait écho aux précisions apportées autour de l'abonnement à *Business Source* pour faire part de la satisfaction globale des enseignants-chercheurs quant à l'offre de la BU et à l'investissement de ses personnels.

Le budget prévisionnel 2021 est voté à l'unanimité.

6. Bilan de l'activité 2019 (sous réserve)

Coralie Dunan fait une présentation rapide du bilan 2019. Elle souligne quelques points saillants :

- Une baisse du budget documentaire, avec une proportion grandissante des dépenses hors SCD ;
- Une érosion des achats d'ouvrages imprimés, avec une remise en cause de la politique d'exemplaires, qui peut conduire à questionner les quotas de prêt ;
- Une hausse drastique des consultations électroniques ;
- Focus sur 3 projets aboutis en 2019 :
 - o Obtention d'une subvention AMI transformation pédagogique et numérique
 - o Rénovation des BU Seatech et Draguignan

Johann Berti prend la parole pour d'une part s'étonner du fait que la proportion des dépenses réalisées hors SCBU aille croissant, d'autre part se féliciter de la réussite du projet Eurek@doc qui montre le bénéfice d'un travail commun entre les services documentaires du site de l'association AMPM.

Le bilan d'activité 2019 est approuvé à l'unanimité.

7. Présentation du rapport d'inspection IGESR (octobre 2019)

Le rapport rédigé par Madame Letrouit constitue un audit de l'activité du service. L'analyse s'appuie sur un étalonnage avec des services documentaires de taille comparable, et décrit les principales forces et faiblesses du service. Coralie Dunan attire plus particulièrement l'attention sur les recommandations formulées en fin de rapport et détaille les actions prioritaires : formalisation du projet de service, refonte de l'organigramme autour des missions transversales, travail sur la politique documentaire.

En l'absence de questions diverses, le conseil documentaire est clos à 16h28.